



# Assemblée générale

Distr. générale  
23 décembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-dixième session

Points 134 et 83 de l'ordre du jour

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

### Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-septième session

## Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-septième session

### Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.6/70/L.13

### Rapport de la Cinquième Commission

*Rapporteur* : M. Gert Auväärt (Estonie)

1. À ses 20<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> séances, les 15 et 23 décembre 2015, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/70/13) concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.6/70/L.13. À la 20<sup>e</sup> séance, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté le rapport correspondant du Comité consultatif (A/70/7/Add.36). La Commission était saisie du projet de décision déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Inde (A/C.5/70/L.17, sect. F) (voir par. 3).

2. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> A/C.5/70/SR.20 et A/C.5/70/SR.23.



## Décision de la Cinquième Commission

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/C.6/70/L.13, aucune ressource supplémentaire ne sera nécessaire.

---

<sup>1</sup> A/C.5/70/13.

<sup>2</sup> A/70/7/Add.36.